

# QUOI FAIRE EN CAS DE (SUSPICION DE) CONTAMINATION ?



STOP AU  
COVID-19



- Le salarié prévient son supérieur hiérarchique
- Le salarié rentre immédiatement chez lui et appelle son médecin traitant

- Fermer les locaux dans lesquels le salarié a travaillé pendant au moins 3 heures (durée de vie estimée des coronavirus sur les surfaces sèches)
- Rechercher les salariés ayant été en contact étroit du salarié contaminé, au sein de l'entreprise
- Ces salariés contact appellent leur médecin traitant ou spécialiste pour avis
- **Au bout de 3 heures, procéder au nettoyage renforcé des locaux et équipements concernés :**
  - Équiper le personnel de nettoyage d'une blouse à usage unique et de gants de ménage
  - Nettoyez avec un bandeau à usage unique imprégné d'un produit détergent
  - Rincez à l'eau du réseau d'eau potable avec un autre bandeau de lavage à usage unique
  - Laissez sécher
  - Désinfectez à l'eau de javel diluée avec un nouveau bandeau de lavage à usage unique
  - Éliminez les déchets par la filière classique
  - Lavez-vous les mains



MAJ du 25/03/20